

Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2023

En 2023, 20 340 enseignants contractuels (hors enseignants vacataires) sont en fonction dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, soit 25 % de l'ensemble des personnels enseignants. Après une baisse importante et régulière de 2009 à 2015 (de 24 000 à 18 600 individus), puis une période de stagnation, le volume de la population enseignante contractuelle augmente de nouveau en 2023, mais de façon plus modérée qu'en 2022. Les doctorants contractuels et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche restent les deux catégories les plus importantes. La répartition par statut des enseignants contractuels diffère selon les disciplines et la part des femmes varie également en fonction des statuts.

Anne-Sophie Beaurenaut
DGRH A1-1

En 2023, 20 340 enseignants contractuels exercent dans les établissements publics d'enseignement supérieur (*figure 1*).

Les enseignants contractuels se répartissent en sept statuts : les doctorants contractuels, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les enseignants associés, les enseignants invités, les lecteurs/maîtres de langues, les contractuels sur emplois du 2nd degré et les contractuels LRU (Art L954-3). Cette population relève soit d'une politique de vivier (agents recrutés sur contrat, dans l'attente d'une carrière dans l'enseignement supérieur ou la recherche), soit d'une politique d'expertise (professionnels confirmés).

Par ailleurs, les établissements peuvent recruter des vacataires, qui délivrent des heures d'enseignement. Cette population vacataire, qui n'est pas comptabilisée dans les figures et tableaux ci-après, se compose

très majoritairement de chargés d'enseignement vacataires (CEV), qui exercent une activité principale autre que des vacances d'enseignement, et d'agents temporaires vacataires (ATV), qui comprennent des retraités et surtout des doctorants.

En 2023, l'ensemble des enseignants contractuels représente 25 % de l'effectif total des enseignants en personnes physiques (*figure 2*), soit 17 % du potentiel d'enseignement (*voir le mode de calcul dans les Sources*).

Les effectifs des enseignants contractuels augmentent légèrement de 1,4 % en 2023

Après une période de forte croissance entre 2000 et 2010 (+ 23 %), les effectifs des enseignants contractuels ont diminué progressivement jusqu'en 2015 avant de se



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :**

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

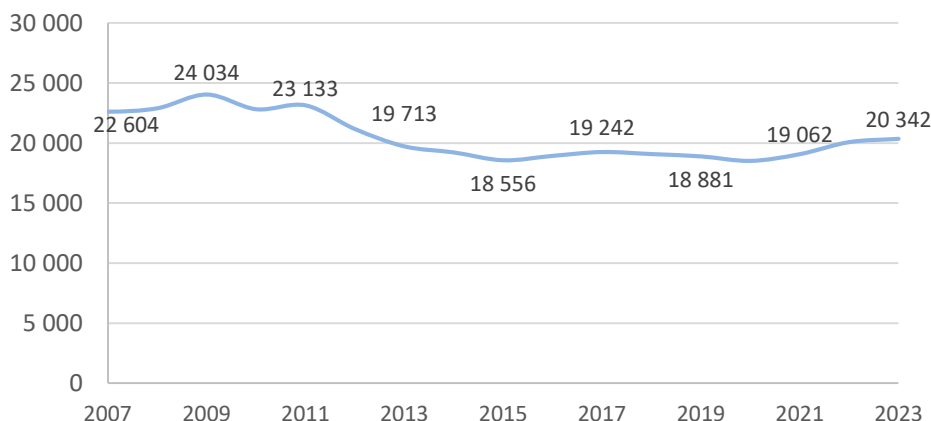
Rédacteur en chef :

Bruno Réguigne

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

① Évolution des effectifs d'enseignants contractuels depuis 2007



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

À partir de l'année 2016, le total inclut les contractuels L954-3, dont nous ne pouvons pas garantir la fiabilité

② Évolution des effectifs des enseignants contractuels et titulaires depuis 2000, selon le statut

	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Doctorants contractuels sans mission d'enseignement			1 398	7 133	10 291	10 848	11 450	12 540
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement ¹⁾			1 783	7 290	6 473	6 628	6 893	6 615
Moniteurs	4 722	6 510	6 117					
ATER	5 851	7 326	6 243	4 722	4 556	4 798	4 824	4 807
Contractuels sur emplois du 2nd degré	728	782	677	711	1 338	1 558	1 683	1 834
Lecteurs et répétiteurs de l'INALCO	891	878	858	858	759	748	758	710
Maîtres de langues	137	162	169	118	168	175	186	200
Enseignants invités	3 406	3 905	3 921	2 109	907	480	1 014	1 154
Enseignants associés	2 784	3 107	3 041	2 748	2 346	2 353	2 262	2 271
Contractuels L954-3 - enseignement ou recherche et enseignement	-	-	-	-	1 958	2 322	2 446	2 751
Contractuels L954-3 - recherche	-	-	-	-	300	685	856	750
Sous-total enseignants contractuels *	18 519	22 670	22 809	18 556	18 505	19 062	20 066	20 342
Professeurs des universités et assimilés	13 857	14 649	15 589	15 999	15 823	15 844	15 873	16 546
Maîtres de conférences et assimilés	30 611	32 843	34 092	34 652	33 671	33 500	33 427	32 610
Enseignants du second degré	13 184	13 382	12 999	13 129	13 086	13 115	12 876	12 746
Sous-total enseignants titulaires	57 652	60 874	62 680	63 780	62 580	62 459	62 176	61 902
Total général	76 171	83 544	85 489	82 236	81 085	81 521	82 242	82 244
Part des contractuels	24,3%	27,1%	26,7%	22,6%	22,8%	23,4%	24,4%	24,7%

Sources : DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors enseignants-chercheurs des disciplines médicales et odontologiques ; Hors CPJ.

1) Service d'enseignement accompli dans le cadre d'une mission complémentaire figurant au contrat doctoral.

* Le sous-total n'inclut pas les doctorants contractuels sans enseignement, ni les contractuels L954-3 - recherche. À partir de 2016, le total inclut les contractuels L954-3 (hors recherche), dont nous ne pouvons pas garantir la fiabilité des données les années précédentes.

stabiliser autour de 19 000 individus. En 2023, ils sont au nombre de 20 340 contre 20 070 l'année précédente, soit une légère augmentation de 1,4 % (progression inférieure aux 5 % enregistrés en 2022). En parallèle, la population des enseignants titulaires du supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, enseignants du 2nd degré), reste constante depuis les années 2010.

Les doctorants contractuels (DC) avec enseignement (32,5 %) et les ATER (23,6 %) sont les enseignants contractuels les plus nombreux, suivis des contractuels LRU (13,5 %), des enseignants associés (11,2 %), des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré (9 %), des enseignants invités (5,7 %) et des lecteurs et maîtres de langues (4,5 %) (figure 3). Les DC et les lecteurs et maîtres de langues ont vu leurs effectifs reculer (-4 %), alors que ceux des autres catégories de contractuels ont progressé ou stagné en 2023.

Les enseignants contractuels sont plus nombreux en Droit-Économie-Gestion

La grande discipline Droit-Économie-Gestion concentre la plus forte proportion d'enseignants contractuels (29 %) (figure 4). Viennent ensuite les Lettres-

Sciences humaines (24 %), les Sciences-Techniques (19 %) et la Pharmacie et autres sections de santé (16 %).

La répartition des enseignants contractuels selon leur statut diffère d'un groupe disciplinaire à l'autre. Ainsi, les DC avec enseignement représentent 59 % des effectifs contractuels en Sciences-Techniques, mais seulement 19 % en Droit-Économie-Gestion (figure 5).

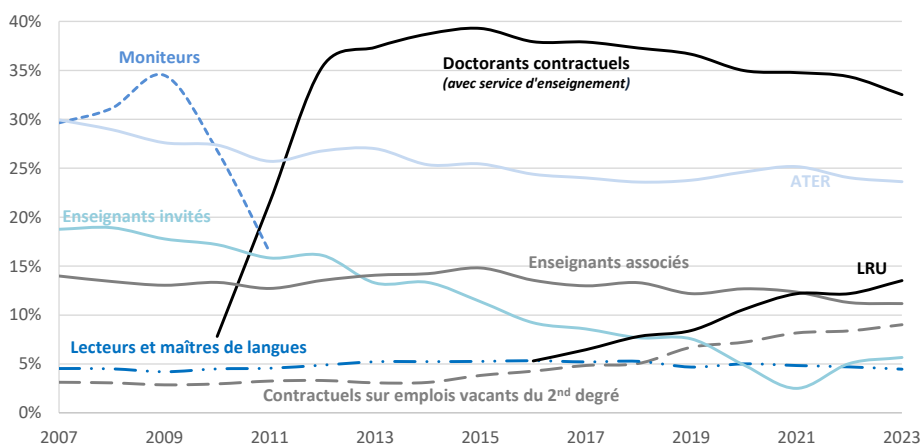
L'augmentation du nombre total de doctorants contractuels se poursuit

Après une période de croissance régu-

lière depuis la création du statut en 2009, le nombre total de DC avec et sans service d'enseignement (ces derniers peuvent toutefois effectuer des heures d'enseignement hors contrat doctoral) avait reculé en 2019. Depuis 2020, la progression des effectifs a repris, passant de 16 800 individus à 19 150 en 2023 (figure 2).

En 2023, l'augmentation concerne les DC sans mission complémentaire d'enseignement, qui progressent de 9,5 % alors que les DC avec enseignement ont diminué de 4 %. Les DC qui doivent assurer un service d'enseignement ne représentent plus que 35 % du total des

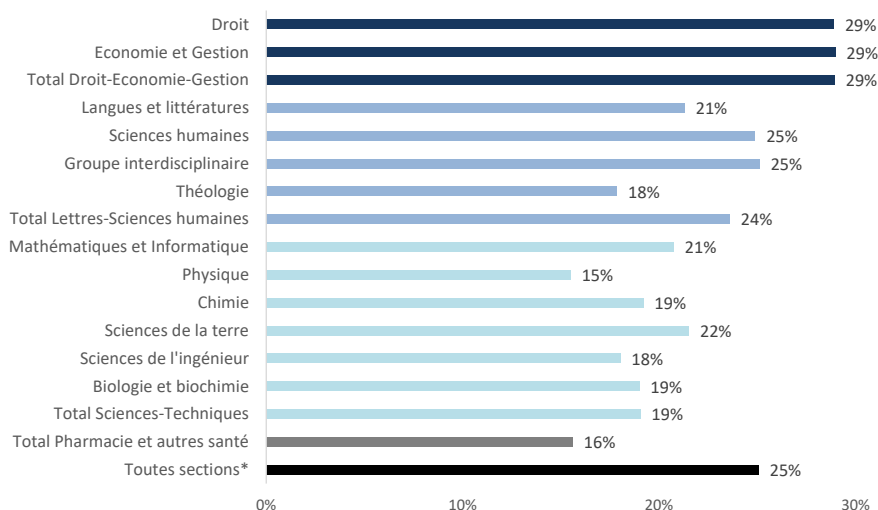
③ Répartition des personnels enseignants contractuels depuis 2007



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

④ Proportion d'enseignants contractuels dans l'ensemble des enseignants du supérieur selon le groupe disciplinaire



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.
 * y compris sans discipline et discipline non renseignée.
 Hors lecteurs et maîtres de langues, enseignants invités et contractuels du 2nd degré.
 Champ : Personnes physiques ; Hors disciplines médicales et odontologiques.

doctorants contractuels, contre 54 % en 2013. Plus de la moitié d'entre eux relèvent des Sciences-Techniques (figure 6).

Le nombre d'ATER est stable

Après une période de croissance régu-

lière entre 2000 et 2005 (passant de 5 800 à 7 300 individus), l'effectif des ATER a sensiblement diminué les années suivantes pour atteindre 4 500 individus en 2018. Depuis 2021, leur effectif se stabilise autour de 4 800 individus (figure 2).

Les ATER à temps plein constituent 81 %

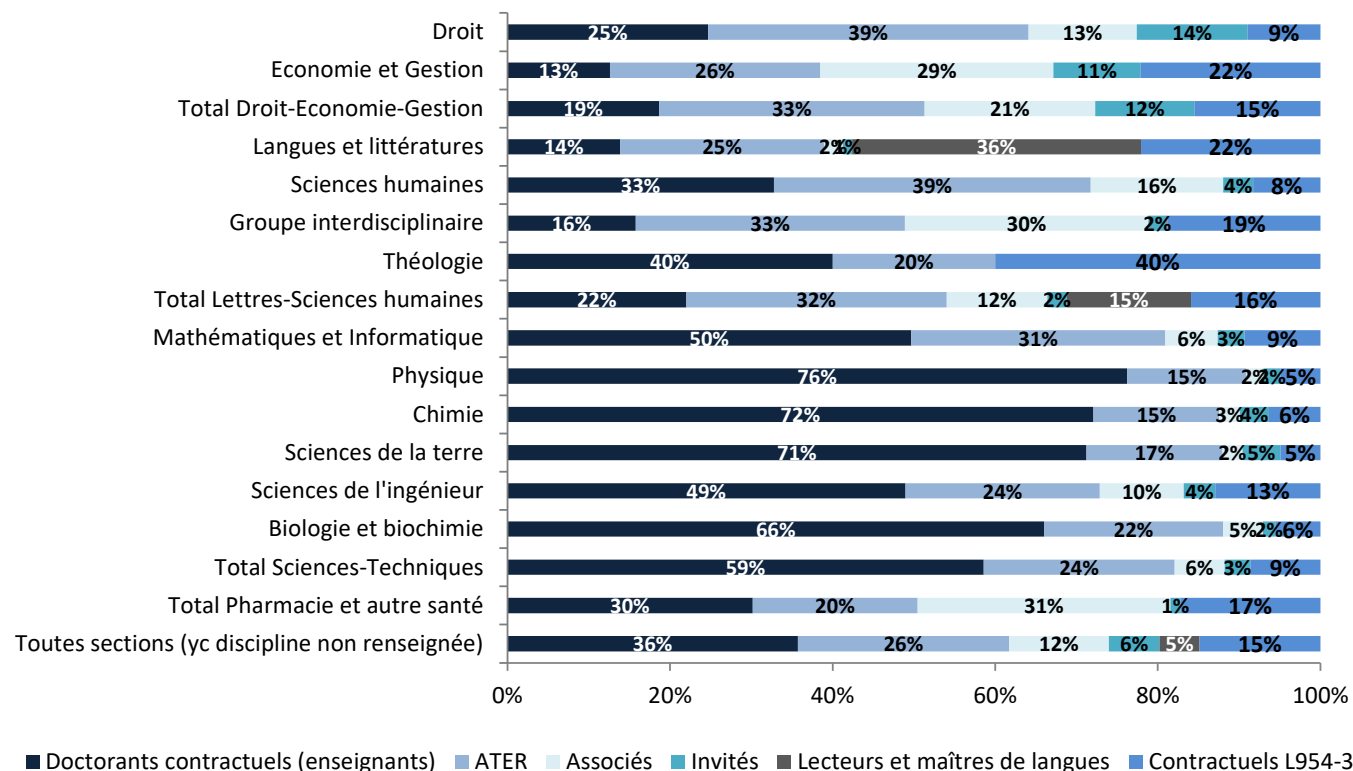
des contrats d'ATER en 2023 contre 37 % en 2007 (figure 7). Cette évolution se traduit par une baisse en équivalent temps plein (ETP) bien plus modérée que celle des effectifs et donc par un écart entre les effectifs physiques et les ETP qui se resserre.

En 2023, près de neuf recrutements d'ATER sur dix s'effectuent sur des postes « vacants » en remplacement d'enseignants titulaires absents et 4 % sur des postes qui leur sont « réservés ». La réglementation prévoit un renouvellement régulier de cette population afin de permettre au plus grand nombre de doctorants d'accéder à ce statut, souvent nécessaire pour débiter une carrière d'enseignant-chercheur. Une expérience pédagogique constitue en effet l'un des critères majeurs pour l'obtention de la qualification aux fonctions de maître de conférences.

Les ATER recrutés au titre de l'article 2-5, c'est-à-dire les étudiants en dernière année de doctorat, sont les plus nombreux. Ils représentent 54 % du total des ATER. Un quart des ATER en 2023 sont titulaires d'un doctorat.

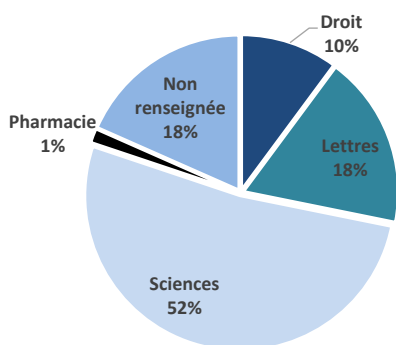
La répartition des ATER par grande disci-

⑤ Répartition des enseignants contractuels par groupe CNU et grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.
 Champ : Personnes physiques ; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

⑥ Répartition des doctorants contractuels enseignants par grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

plaine s'est modifiée progressivement. Ainsi, la part en Lettres-Sciences humaines est passée d'un tiers au début des années 2000 à 40 % en 2023, tandis que celle observée en Sciences-Techniques a suivi la tendance inverse. Sur la même période, la part des ATER en Droit-Économie-Gestion est restée stable, autour de 27 % (figure 8).

Stabilisation des effectifs d'enseignants associés et remontée des enseignants invités

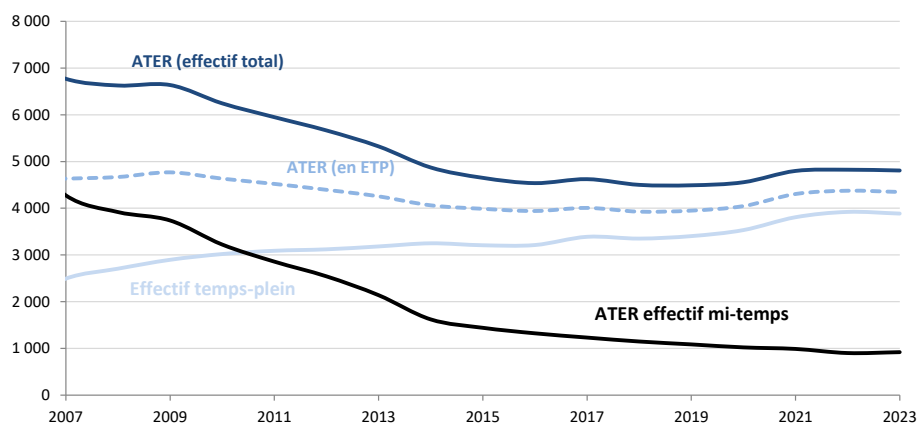
La population des enseignants associés, qui a diminué de 2005 à 2018, s'est depuis stabilisée autour de 2 300 individus. Sur la période, leur part parmi les enseignants contractuels diminue progressivement, passant de 14 % à 11 % (figures 2 et 3).

Ces enseignants relèvent majoritairement des grandes disciplines Droit-Économie-Gestion (33 %) et Lettres-Sciences humaines (30 %).

Les enseignants associés sont principalement recrutés à mi-temps, seuls 6 % d'entre eux bénéficient d'un contrat à temps plein. D'autre part, ils exercent majoritairement comme maîtres de conférences, les professeurs des universités ne représentant en 2023 que 27 % de l'ensemble des enseignants associés.

La population des enseignants invités était en baisse continue depuis le début des années 2010. Cette baisse s'est accentuée entre 2019 et 2021, avec un effectif divisé par trois, passant de 1 400 à 500 individus. En 2022, le nombre

⑦ Évolution des ATER en effectif, par quotité de temps de travail et en ETP



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

d'invités a doublé par rapport à l'année précédente pour retrouver son niveau de 2020. En 2023, le nombre d'enseignants invités a légèrement augmenté (1 150 individus) (figure 2). Il est possible que cette forte baisse suivie d'une remontée soit liée à la crise sanitaire.

Légère baisse des effectifs des lecteurs et maîtres de langues

Après une période de relative stabilité autour de 1 000 individus, l'effectif des lecteurs et maîtres de langues est descendu autour de 900 à partir de 2019. En 2023, on dénombre 910 agents contre près de 950 agents en 2022 (figure 2).

Ils exercent exclusivement en Lettres-Sciences humaines et plus particulièrement en sections Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (42 %) et Langues et littératures romanes (26 %).

Les effectifs des contractuels sur emplois du second degré continuent de progresser

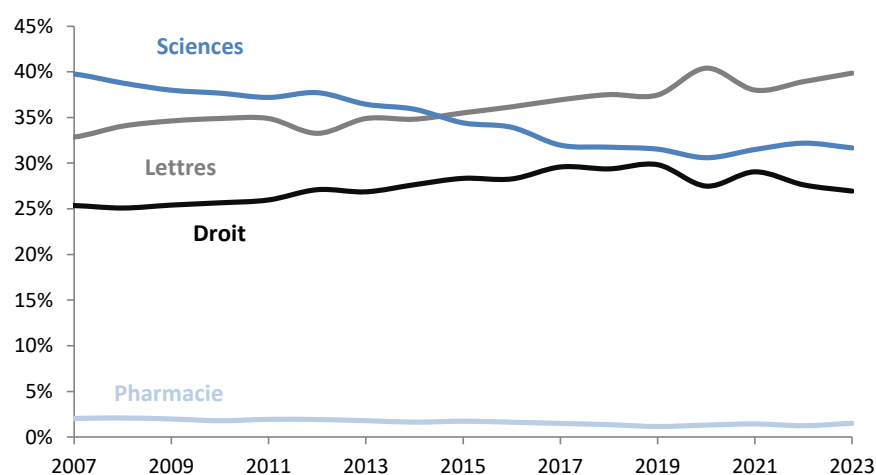
Les effectifs des contractuels sur emplois du 2nd degré n'ont cessé d'augmenter depuis 2015. Cette catégorie d'enseignants a enregistré une nouvelle hausse en 2023 (+9 %), pour atteindre près de 1 830 individus (figure 2).

Parmi ceux dont la discipline est renseignée, 59 % relèvent des Lettres-Sciences humaines, 25 % du Droit-Économie-Gestion et 15 % des Sciences-Techniques.

Les effectifs des contractuels LRU ont presque triplé en sept ans

L'effectif des contractuels LRU est passé de 1 000 individus en 2016 à 2 750 en

⑧ Évolution de la répartition des ATER par grande discipline



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

2023. Plus de 60 % exercent des fonctions uniquement d'enseignement (1 690 contractuels), les autres exerçant des fonctions d'enseignement et de recherche. Les contractuels LRU assurant des fonctions exclusivement de recherche n'entrent pas dans le champ de la présente note (750).

⑨ Répartition des chaires de professeur junior par durée de contrat

	2021	2022	2023	Effectif total	%
3 ans	12	18	24	54	23,5%
4 ans	17	20	26	63	27,4%
5 ans	26	27	37	90	39,1%
6 ans	7	7	9	23	10,0%
Total	62	72	96	230	100,0%

Source : DGRH A

Les contractuels LRU sont principalement recrutés en Lettres-Sciences humaines (31 %), puis en Droit-Économie-Gestion (20 %) et en Sciences-Techniques (18%). Il faut néanmoins souligner que pour 28 % d'entre eux, la discipline d'affectation n'a pas été renseignée par les établissements.

Les établissements ont également recours à des vacataires

Dans le cadre de l'enquête annuelle sur les personnels enseignants contractuels, 91 % des établissements d'enseignement supérieur ont communiqué des données sur les enseignants vacataires. Dans ces établissements, qui représentent 93 % du total des effectifs d'enseignants titulaires, le nombre d'enseignants vacataires ayant le statut de chargé d'enseignement vacataire (CEV) ou d'agent temporaire vacataire (ATV) s'élève à 158 500 individus en 2023 (94 % de CEV et 6 % d'ATV).

Parmi ceux pour qui la discipline est renseignée, 28 % sont en « Arts, lettres, langues, SHS », 28 % en « Sciences », 18 % en « Économie, gestion, AES », 14 % en « Droit, science politique », 8 % en Santé et 4 % en STAPS.

Une représentation des femmes inégale selon le statut

Dans l'ensemble de la population des

doctorants contractuels, les femmes sont légèrement sous-représentées (45 % en 2023, comme les quatre dernières années). 67 % d'entre elles ont un contrat doctoral ne prévoyant pas de mission complémentaire d'enseignement, contre 64 % pour les hommes.

Parmi les ATER et les contractuels LRU, on dénombre quasiment autant de femmes que d'hommes. Quel que soit le sexe, 80 % des ATER sont recrutés à temps plein.

En revanche, chez les enseignants associés, les femmes représentent 32 % des effectifs en 2023. Elles sont plus souvent recrutées en qualité de maîtres de conférences que les hommes (77 % contre 71 %). Conformément à la situation généralement observée chez les enseignants associés, la quasi-totalité des femmes et des hommes exercent à mi-temps.

Une nouvelle catégorie d'enseignant contractuel : le contrat de chaire de professeur junior

La chaire de professeur junior constitue une nouvelle voie de recrutement permettant d'accéder à un emploi de titulaire dans le corps des professeurs de universités et assimilés ou de directeurs de recherche. Les lauréats signent une convention de recherche et d'enseignement avec l'établissement qui les recrute

ainsi qu'un contrat de pré-titularisation d'une durée de 3 à 6 ans.

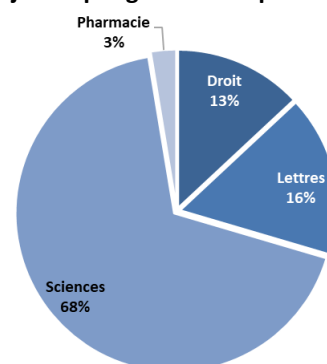
En 2023, sur les 139 chaires qui ont été ouvertes (y compris 19 chaires reportées des campagnes 2021 et 2022), 96 ont été pourvues. Globalement, sur ces trois années, 82 % des chaires ouvertes ont été pourvues (soit 230 sur 282 chaires).

Sur les 230 lauréats, 74 % sont des hommes.

39,1 % des contrats sont signés pour une durée de 5 ans, 27,4 % pour 4 ans, 23,5 % pour 3 ans et seulement 10 % pour 6 ans (figure 9).

Parmi les 230 chaires de professeur junior en activité en 2023, 68 % relèvent de la grande discipline des Sciences-Techniques, 16 % du Droit-Économie-Gestion, 13 % des Lettres-Sciences humaines et 3 % de la Pharmacie (figure 10).

⑩ Répartition des chaires de professeur junior par grande discipline



Source : DGRH A

À noter

Deux types de personnels contractuels créés dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), en tant que personnels non enseignants, ne sont pas analysés dans l'étude. Il s'agit du contrat post doctoral de droit public (décret n° 2021-1450 du 4 novembre 2021) et du contrat de mission scientifique (décret n° 2021-1449 du 4 novembre 2021).

Le premier permet de recruter de jeunes docteurs pour approfondir la pratique de la recherche dans la limite de 4 ans, alors que le second offre la possibilité aux établissements de recruter du personnel sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche dont la durée prévisionnelle est supérieure à 6 ans. Les données concernant les agents sous contrat dans le cadre d'une opération de recherche ne sont pas encore établies.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les personnels enseignants contractuels hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés ; enseignants invités ; lecteurs et maîtres de langues ; contractuels LRU ; enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré) et celles sur les enseignants vacataires proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements publics de l'enseignement supérieur.
- Les données statistiques relatives aux doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement et aux contractuels LRU ne faisant pas d'enseignement ne sont pas analysées de manière approfondie, dans la mesure où ces derniers sont exclusivement destinés à des missions de recherche.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : les enseignants contractuels des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...), ainsi que les enseignants contractuels hospitalo-universitaires (HU) qui relèvent de disciplines spécifiques.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Le potentiel d'enseignement estimé est exprimé par référence à un service de 192 heures d'enseignement. Une quotité particulière est retenue pour certaines catégories d'enseignants : doctorants contractuels avec mission d'enseignement prévue dans leur contrat doctoral : 64 heures ; ATER et associés à mi-temps : 96 heures ; enseignants invités : 24 heures ; enseignants du 2nd degré (titulaires et contractuels) : 384 heures.
- Textes de référence :
 - Doctorants contractuels : décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.
 - ATER : décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
 - Enseignants associés et invités : décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
 - Lecteurs/maîtres de langues : décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
 - Contractuels sur emplois du 2nd degré : décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur.
 - Contractuels LRU : article L. 954-3 du code de l'éducation, créé par l'article 19 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007.
 - Enseignants vacataires : Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.
 - Chaires de professeur junior : décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche et décret n° 2023-75 du 6 février 2023 relatif à la procédure de sélection pour le recrutement sur contrat de chaire de professeur junior.

En savoir plus

Les tableaux et annexes détaillés de la présente note sont disponibles en ligne sur le lien suivant, dans la rubrique « Enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur » :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2023), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Année 2022 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 8.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>